



Bien acheté en périssol en 1998

Par **chou de carpentras**, le **28/05/2010** à **22:32**

Bonjour,

j'ai revendu un bien perissol en 2008 acquis en 1998.

J'ai bénéficié du remboursement de la TVA

Dois-je reverser une partie de la TVA ?

Dans l'acte de vente le notaire devait-il me signaler ce reversement en en tenir compte pour le calcul de la plus value ?

Cordialement